

# PROCES VERBAL

## Conseil Municipal Ordinaire – Commune du Glaizil

04.09.2025 – Début de séance : 20h00 - Réunion déclarée ouverte par François COLLIN – Maire

**L'an deux mille vingt-cinq et le 4 septembre à 20H, le conseil municipal de la Commune du GLAIZIL régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, suite aux convocations en date du 29 août 2025 sous la présidence de Monsieur COLLIN François, Maire.**

Nombre de membres en exercice : 9

Secrétaire de séance : ARMAND Nathalie

**PRESENTS :** ARMAND Nathalie, COLLIN François, HORLAVILLE Damien, MOREL Philippe, REY Delphine, SAUVA Christian

**ABSENTS :** EYRAUD Jean-Christophe (pouvoir à François COLLIN), GAUTHIER Jean-Pierre (absent), JOURDAN Bernard (absent)

### ORDRE DU JOUR

#### Approbation du PV du Conseil Municipal du 6 juin 2025

##### Délibérations :

- Décision modificative n°2 (virements de crédits) – budget COMMUNE
- Réfection du mur de clôture de la mairie
- Convention avec IT05 pour l'élaboration du Rapport sur le Prix et la Qualité du service d'eau potable et d'assainissement

##### Questions diverses

- Travaux d'étanchéité du pont de Pouillardencq
- Remplacement du grillage sur le mur d'enceinte de la mairie
- Aménagement d'un terrain de boules par un particulier
- Travaux au hameau de Lesdiguières
- Fongibilité des crédits
- Gestion du personnel
- Divers

#### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 juin 2025

Monsieur le Maire dépose sur le bureau, à l'attention des membres du Conseil Municipal, le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 6 juin 2025 en vue de son approbation.

Membres en exercice :	9	Pour :	7
Membres présents :	6	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

#### Délibération « Décision modificative n°2 de 2025 (virement de crédit) – budget COMMUNE »

Suite à deux erreurs matérielles lors de la saisie et de la validation du budget primitif 2025 de la Commune, il est impératif de procéder à des virements de crédits. Un afin de régulariser l'équilibre entre les chapitres 021 et 023 (écart de 1000,00€) et le second pour un défaut de crédit sur l'article 1641 permettant de régler le remboursement en capital d'un emprunt (1218,00€).

Monsieur le Maire dépose à l'attention du conseil municipal les messages reçus par mail du SGC de Gap.

Il propose de procéder au vote des virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT			
CHAP	COMpte	DEPENSE S	Propositions nouvelles
1023		Virement à la section d'investissement	2 218,00
		<b>TOTAL DEP FONCT :</b>	<b>2 218,00</b>
CHAP	COMpte	RECETTES	Propositions nouvelles
74	741121	Dotation de solidarité rurale	2 218,00
		<b>TOTAL REC FONCT :</b>	<b>2 218,00</b>
RESULTAT FONCTIONNEMENT			0,00
INVESTISSEMENT			
CHAP	COMpte	RECETTES	Propositions nouvelles
10	1041	Emprunts	1 218,00
		<b>TOTAL DEP INVEST :</b>	<b>1 218,00</b>
RESULTAT INVESTISSEMENT			0,00

Après délibération, le conseil municipal valide cette proposition et charge le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

Membres en exercice :	9	Pour :	7
Membres présents :	6	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

### **Délibération « Réfection du mur de clôture de la mairie – Choix de l'entreprise »**

Le mur de la mairie, ancien, s'est fortement dégradé au fil du temps. Des travaux de réfection s'imposent afin de pallier aux risques encourus. Des entreprises ont été sollicitées afin d'obtenir des devis permettant de chiffrer les coûts à engager pour cette réfection.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau les devis reçus à l'attention des membres du conseil municipal présents.

Madame Delphine Rey quitte la salle du fait de sa parenté avec la SARL Louison, son mari en étant le gérant.

**Après étude des devis présentés, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Décide de retenir l'offre de la SARL Louison s'élevant à la somme de 7 004,00€ HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis, ainsi que toutes les pièces découlant de la réalisation des travaux.

Membres en exercice :	9	Pour :	7
Membres présents :	6	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

### **Délibération « Convention avec IT05 pour l'élaboration des RPQS concernant l'eau et l'assainissement »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la possibilité pour la collectivité de conventionner avec IT05 afin de lui déléguer l'élaboration des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) concernant l'eau et l'assainissement. Mission à laquelle la commune a déjà conventionné depuis plusieurs années.

La demande officielle de prise en charge de cette mission a été adressée sur la plateforme suivante : <https://demarches.collectivites.hautes-alpes.fr/demande-d-intervention-it05/> au plus tard le 14 août.

Monsieur le Maire dépose à l'attention des membres du Conseil Municipal, la convention fixant les modalités d'intervention pour la réalisation du projet de rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement à signer avec les services d'IT05.

**Après étude des documents présentés, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- approuve la convention entre IT05 et la commune du Glaizil relative aux modalités d'intervention pour la réalisation du projet de rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention.

<b>Membres en exercice :</b>	<b>9</b>	<b>Pour :</b>	<b>7</b>
<b>Membres présents :</b>	<b>6</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Membres représentés :</b>	<b>1</b>	<b>Contre :</b>	<b>0</b>

## **Questions diverses**

---

### **Travaux d'étanchéité du pont de Pouillardencq :**

Suite aux travaux de réparation du pont de Pouillardencq, il est nécessaire de reprendre le tablier du pont et d'en garantir l'étanchéité. Monsieur le Maire dépose sur le bureau un devis permettant d'estimer ces travaux à la somme de 7590,00€ HT. Ces travaux devraient être prévus courant 2026.

### **Remplacement du grillage sur le mur d'enceinte de la mairie :**

Suite aux travaux de réfection du mur d'enceinte de la mairie, il faudra par la suite poser un nouveau grillage. Il est envisagé d'installer un grillage rigide composé de panneaux et de poteaux. La fourniture des matériaux est estimée à plus de 5300,00€ HT.

### **Travaux au hameau de Lesdiguières :**

Depuis plusieurs jours, après constations de consommations d'eau excessives sur le compteur du réservoir de Lesdiguières, et suite à des signalements de baisses de pression sur le réseau d'eau, des recherches compliquées ont mis à jour des fuites obligeant à engager des travaux au cœur du hameau de Lesdiguières. Les nouvelles pièces sont commandées et en attente de réception. La population est informée, par le biais de « Panneau Pocket », que nous espérons achever les réparations pour le lundi 8 septembre, sous réserve d'avoir encore de mauvaises surprises.

### **Fongibilité des crédits :**

Monsieur le Maire utilise l'autorisation liée à la délibération de fongibilité des crédits pour un montant de 22 990,28 € afin de pouvoir procéder au règlement des travaux d'enfouissement de l'éclairage public du SIEPCV. En effet, ces travaux doivent être mandatés au chapitre 204 et non au 21.

### **La gestion du personnel :**

La personne en charge de l'entretien des locaux de la commune (salle polyvalente, salle des associations et mairie) arrive en fin de son premier renouvellement de contrat le 30 septembre 2025. Renseignements pris auprès des services du Centre de Gestion, la déclaration de vacance d'emploi a été déposée sur le site du CDG05. Un nouveau contrat de renouvellement pour une durée de 6 mois lui sera établi à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

La procédure d'avancement au grade de secrétaire générale de mairie de l'agent administratif suit son cours. En accord avec elle, et le temps de mettre en place toutes les procédures, sa nomination devrait intervenir au 1<sup>er</sup> novembre.

Jeudi 11 septembre, de 9H00 à 12H00, la secrétaire sera en formation avec le CNFPT à la demande du SGC sur les risques comptables et financiers dans les petites communes. Vendredi 12 septembre, elle sera en formation toute la journée sur les logiciels de cadastre et d'urbanisme.

Le RIFSEEP arrivant à son terme au 30 octobre 2025, le nouveau projet devrait être transmis au CDG05 pour être validé en CST avant de prendre la délibération.

**Divers :**

Les relèves de compteurs d'eau touchent à leur fin, les carnets vont être remis à la secrétaire afin de pouvoir procéder aux facturations, si possible, pour début octobre.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est clôturée à 22H 00.

**Le Maire,**  
**François COLLIN**



**La secrétaire,**  
**Nathalie ARMAND**

